

COMPTE RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DÉCEMBRE 2016

Session ordinaire

L'an deux mil seize, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire

Date de la convocation : 9 décembre 2016	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 11
Nombre de conseillers présents : 10	Quorum : 6

Étaient présents :

- M Paul BINEY
- Mme Lydia ANFRAY
- M Pascal CHESNEAU
- M Patrick RIVIERRE
- M Thierry LAFFÉACH
- M Jean-Pierre CHEVRIER
- M Jean-Claude TRACHÉ
- Mme Sarah FANMUY
- Mme Angélique MOREAU
- Mme Sophie LE BLÉVEC

Absents excusés :

- Mme Catherine LEGRAND avec pouvoir donné à M. Paul Biney

Absents :

Secrétaire de séance :

- Mme Sophie LE BLÉVEC

Ordre du jour :

Délibération n° 40 / 2016

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES

M. le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges élaboré par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport ainsi que l'évaluation du transfert de charges.

Délibération n° 41 / 2016

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE - AVENANT N°1

Un groupement de commande a été conclu pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique avec le SEIPC. Le groupement compte 41 membres à ce jour. Le SEIPC a été désigné coordonnateur du groupement de commande dans la convention initiale.

Compte tenu de la dissolution du syndicat au 31/12/2016, il apparaît aujourd'hui nécessaire de conclure un 1^{er} avenant ayant pour objet de :

- modifier le coordonnateur du groupement de commande, Chartres Métropole se substituant en tant que coordonnateur au SEIPC dans l'ensemble des missions qui lui était dévolues pour la passation et l'exécution des marchés par le biais de cette convention ;
- modifier la durée de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- actualiser les mentions relatives à la réglementation applicable en matière de marchés publics.

Cet avenant prend effet à compter du 1er janvier 2017.

Le conseil municipal :

APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique, ayant pour objet de prendre en compte le changement de coordonnateur du groupement de commande, Chartres Métropole se substituant en tant que coordonnateur au SEIPC dans l'ensemble des missions qui lui était dévolues pour la passation et l'exécution des marchés par le biais de cette convention, de modifier la durée de la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que d'actualiser les mentions relatives à la réglementation applicable en matière de marchés publics.

AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant.

Délibération n° 42 / 2016

DECISION MODIFICATIVE REGULARISATION ANNUITES EMPRUNTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	318,78
66	66111		INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	15,02
16	1641	OPFI	EMPRUNTS EN EUROS	662,26
66	66111		INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	515,69
16	1641	OPFI	EMPRUNTS EN EUROS	2 021,25
			Total	3 533,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
77	773		MANDATS ANNULES OU ATT. PAR DECHEANCE	259,08
77	773		MANDATS ANNULES OU ATT. PAR DECHEANCE	590,81
021	021	OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	318,78
16	1641	OPFI	EMPRUNT EN EUROS	418,20
16	1641	OPFI	EMPRUNT EN EUROS	1 946,13
			Total	3 533,00